



LONS VOLLEY CLUB DU MOULIN

Mail de Coubertin

64140 LONS

VIDE GRENIER

Dimanche 18 MAI 2025

SALLE FORGUES A LONS

Ouvert au public de 8H30 à 18H00

Accueil des exposants à partir de 7H00 et avant 9H.

Tarifs :

5 euros le mètre sans table

7 euros la table de 1m20

Pièces OBLIGATOIRES à joindre à l'inscription :

Fiche de renseignements / inscription

Attestation sur l'honneur

Photocopie carte d'identité (recto-verso)

Règlement par chèque à l'ordre du LONS VOLLEY CLUB DU MOULIN

*Adresser le tout au LONS VOLLEY CLUB DU MOULIN
Chez Sophie GERMAIN 10 allée du centaure 64140 LONS*

Points de règlement :

- Les inscriptions doivent se faire avant **le 10/05/2025** avec le retour des pièces demandées : **Fiche d'identification, attestation sur l'honneur, photocopie recto verso de la carte d'identité et paiement.**
- Aucune chaise ni table ne pourra être fournie pour les emplacements extérieurs

- Ne pourront participer au vide grenier que les personnes dont l'inscription aura été retournée complète et validée par l'organisateur.
- Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée par mail.
- Les emplacements seront attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés.
- Les places non occupées le jour J **après 9H00** seront libres pour d'autres exposants.
- **Aucun remboursement** ne pourra être effectué quelque soit la météo
- Les sommes acquises par l'organisateur **ne pourront pas être réclamées** si l'exposant ne se présente pas le jour du vide grenier.
- Les objets exposés demeurent sous **la responsabilité de leur propriétaire.**
- Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, litige, casse, vol ...
- La présence d'animaux dans l'enceinte du vide grenier est **strictement interdite** (Même tenus en laisse).
- Les responsables de l'organisation sont les seuls habilités à régler tous litiges ou différends et à se faire aider, si besoin, par les forces de l'ordre.
- La signature de ce règlement implique **son acceptation et son application.**